



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Martinique

Question au Gouvernement n° 273

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, les hôpitaux de la Martinique sont dans une situation catastrophique. Je citerai pêle-mêle l'hôpital psychiatrique de Colson, qui est un véritable mouvoir indigne de la nation française, l'hôpital du Lamentin ou l'hôpital du Lorrain.

M. Didier Boulaud. Qu'a fait la droite pendant quatre ans ?

M. Pierre Petit. Déjà les hôpitaux de la Martinique souffrent d'inégalités par rapport à ceux de la métropole, lesquelles sont aggravées par l'insularité et par l'isolement.

Ces inégalités se traduisent par une insuffisance de personnel, un manque de moyens pour l'humanisation des services et surtout la vétusté de certains hôpitaux qui attendent depuis quinze ans d'être rebâti.

Il en résulte que tous les malades vont à l'hôpital de La Meynard. Or cet afflux a conduit le service des urgences à se mettre en grève, laquelle dure depuis maintenant trois semaines. Ces gens-là n'en peuvent mais.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question à laquelle j'associe les autres parlementaires de la Martinique est la suivante: que comptez-vous faire pour que ces hôpitaux offrent un service public digne de ce nom ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, vous avez raison de souligner les conditions difficiles dans lesquelles travaillent les personnels des hôpitaux de la Martinique. Je dois d'ailleurs vous recevoir prochainement avec une délégation des parlementaires de cette région. Vous avez encore plus raison de dire que l'évolution nécessaire des hôpitaux de la Martinique est préoccupante qu'elle a été entravée ces dernières années par l'étouffement budgétaire que vous connaissez.

M. Didier Boulaud. Très juste ! La voilà, la réponse !

M. Charles Cova. Cela date d'il y a quinze ans et pas seulement d'il y a quatre ans !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Ma réponse sera très précise.

Hier, ont été publiées les dotations budgétaires des hôpitaux région par région. Pour 1998, le taux de la Martinique sera de 2,61 % sera de plus 0,59 % de réserve salariale, ce qui portera à 3,10 % l'effort que nous consentons en faveur des DOM et en général de la Martinique en particulier.

M. Didier Boulaud. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. Je vous rappelle que la moyenne nationale est de 1,41 %.

M. Jean-Michel Dubernard. Mais l'égalité des soins, ce n'est pas cela !

M. le secrétaire d'Etat à la santé. L'égalité des soins sera assurée, monsieur Dubernard, si des efforts supplémentaires sont consentis là où elle ne l'est pas, afin de permettre à la qualité des soins d'atteindre le niveau moyen que nous espérons.

S'agissant des urgences, les personnels travaillent en effet dans des conditions difficiles. Nous avons donc réservé pour le fonds de restructuration une somme importante. Nous attendons le projet de la Martinique qui, vous le savez, a été retardé par le préfet pour des raisons de « phasage » dans les appels d'offres des travaux. Ce projet devrait être examiné dans quelques semaines.

Il n'empêche, monsieur le député, que 40 millions supplémentaires seront alloués à votre région pour que les

hôpitaux que vous avez cités - ceux de Colson, du Lorrain et du Lamentin - et qui sont dans une situation très difficile et indigne de notre pays, soient pris en charge. Je vous recevrai bientôt pour en parler. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Petit](#)

**Circonscription :** Martinique (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 273

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 1997, page 7984

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 décembre 1997